

SECTION 1 Identification**1.1. Identificateur SGH du produit**

Forme du produit	: Mélange
Nom du produit	: Synthetic Universal Hydraulic Fluid
Type de produit	: Huile lubrifiante
Nombre de pièces	: 20100

1.2. Autres moyens d'identification

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Usage recommandé et restrictions d'utilisation du produit chimique

Utilisation de la substance/mélange	: Huile lubrifiante
Utilisation recommandée	: Produits automobiles
Restrictions d'emploi	: Pas d'informations complémentaires disponibles

1.4. Données relative au fournisseur

Lucas Oil Products, Inc.
3199 Harrison Way NW
Corydon, IN 47112
USA
T 800-342-2512
sds@lucasoil.com - www.LucasOil.com

1.5. Numéro de téléphone d'urgence

Numéro d'urgence	: For Chemical Emergency Call ChemTel 24hr/day 7days/week. Within USA, Canada, Puerto Rico & US Virgin Islands: 1-800-255-3924. International: 1-813-248-0585 (collect calls accepted). Australia: 1-300-954-583. Brazil: 0-800-591-6042. China: 400-120-0751. India: 000-800-100-4086. Mexico: 800-099-0731.
------------------	---

SECTION 2 Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classification (GHS CA)**

Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2	H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16		

2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris les conseils de prudence**Étiquetage GHS CA**

Pictogrammes de danger (GHS CA)



Mention d'avertissement (GHS CA)

: Attention

Mentions de danger (GHS CA)

: H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

Conseils de prudence (GHS CA)

: P264 - Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après manipulation.
P280 - Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux, du visage et auditif.
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau

Synthetic Universal Hydraulic Fluid

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337+P313 - Si l'irritation des yeux persiste: Demander un avis médical ou consulter un médecin.

2.3. Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 3 Composition/information sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	%	Classification (GHS CA)
Huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50, à base d'huile neutre hydrotraîtée	Lubricating oils (petroleum), (C=20-50) hydrotreated neutral oil-based Lubricating oils (petroleum), C20-50, hydrotreated neutral oil-based	n° CAS: 72623-87-1	65 - 85*	Danger Asp. 1, H304
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraîtés	Distillates (petroleum), hydrotreated heavy paraffinic distillates (petroleum), hydrotreated heavy paraffinic	n° CAS: 64742-54-7	7 - 13*	Danger Asp. 1, H304 Aquatique Chronique 4, H413
Distillats légers (pétrole), hydrotraîtés	Distillates (petroleum), hydrotreated light distillates (petroleum), hydrotreated light / kerosine - unspecified	n° CAS: 64742-47-8	5 - 10*	Danger Asp. 1, H304
Distillates (petroleum), hydrotreated light naphthenic	Distillates (petroleum), hydrotreated light naphthenic Distillates (petroleum), hydrotreated light naphthenic	n° CAS: 64742-53-6	3 - 7*	Danger Asp. 1, H304

Synthetic Universal Hydraulic Fluid

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	%	Classification (GHS CA)
Acide phosphorodithioïque, esters O,O-di-alkyle en C1-14, sels de zinc	Phosphorodithioic acid O,O-dialkyl(C=1-14) esters zinc salts	n° CAS: 68649-42-3	1 - 5*	Irrit. Cut. 2, H315 Lés. Oculaire 1, H318 Aquatique Chronique 2, H411

*Le nom chimique, le numéro CAS et/ou la concentration exacte n'ont pas été divulgués au titre d'ICC

*Contient une concentration fixe

SECTION 4 Premiers soins

4.1. Description des premiers soins nécessaires

Premiers soins après inhalation	: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
Premiers soins après contact avec la peau	: Si vous présentez des symptômes, consultez un médecin. Laver la peau avec beaucoup d'eau.
Premiers soins après contact oculaire	: Remove contact lenses, if present and easy to do. Continue rinsing. En cas de doute ou si des symptômes apparaissent, consulter un médecin. Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.
Premiers soins après ingestion	: Rincer la bouche à l'eau. Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. Do not induce vomiting. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.
Premiers soins général	: En cas de malaise consulter un médecin.
Self protection of the first-aider	: Les secouristes seront équipés d'un équipement de protection individuelle approprié.

4.2. Symptômes/effets les plus importants, aigus ou retardés

Symptômes/effets après inhalation	: Non considéré comme dangereux à l'inhalation dans des conditions normales d'utilisation.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Non considéré comme particulièrement dangereux au contact de la peau dans des conditions normales d'utilisation.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Non considéré comme particulièrement dangereux pour les yeux dans des conditions normales d'utilisation. Irritation des yeux.
Symptômes/effets après ingestion	: Non considéré comme particulièrement dangereux à l'ingestion dans des conditions normales d'utilisation.

4.3. Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Autre avis médical ou traitement	: Traitement symptomatique.
----------------------------------	-----------------------------

SECTION 5 Mesures à prendre en cas d'incendie

5.1. Agents extincteurs appropriés

Moyens d'extinction appropriés	: Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone.
Agents d'extinction non appropriés	: Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers spécifiques du produit

Danger d'incendie	: En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.
Danger d'explosion	: Aucun danger d'explosion direct.
Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie	: Dioxyde de carbone. Monoxyde de carbone.

Synthetic Universal Hydraulic Fluid

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

5.3. Mesures spéciales de protection pour les pompiers

- | | | |
|---|---|---|
| Instructions de lutte contre l'incendie | : | Évacuer la zone. Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger. Combattre le feu à distance de sécurité et à partir d'un endroit protégé. Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Éviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement. Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire. |
| Protection en cas d'incendie | : | Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps. |

SECTION 6 Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

- | | | |
|---|---|---|
| Mesures générales | : | Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public. Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants. |
| Précautions pour la protection de l'environnement | : | Éviter le rejet dans l'environnement. |

6.2. Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

- | | | |
|-----------------------|---|--|
| Pour la rétention | : | Absorber tout produit répandu avec du sable ou de la terre. Contenir la matière déversée en l'endigant ou à l'aide de matières absorbantes de façon à empêcher l'écoulement dans les égouts ou les cours d'eau. Stopper la fuite, si possible sans prendre de risque. |
| Procédés de nettoyage | : | Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant. Sortez les conteneurs de la zone d'incendie si cela ne présente aucun risque personnel. Take up liquid spill into absorbent material. Placer les résidus dans des fûts en vue de l'élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13). Clean contaminated surfaces with an excess of water. |
| Autres informations | : | Éliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé. |
- Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle". Pour plus d'informations, se reporter à la section 13.

SECTION 7 Manutention et stockage

7.1. Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

- | | | |
|---|---|--|
| Précautions à prendre pour une manipulation sans danger | : | Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Prendre toutes les mesures techniques nécessaires pour éviter ou minimiser le dégagement du produit sur le lieu de travail. Ne pas respirer les vapeurs. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Porter un équipement de protection individuel. |
| Mesures d'hygiène | : | Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation. |
| Dangers supplémentaires lors du traitement | : | Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation. |

7.2. Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

- | | | |
|------------------------|---|--|
| Mesures techniques | : | Conserver dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart de la chaleur. |
| Conditions de stockage | : | Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart des : Rayons directs du soleil, Sources de chaleur. Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Les récipients ouverts doivent être soigneusement refermés et maintenus à la verticale pour prévenir les fuites. Ne pas stocker dans des contenants non étiquetés. |
| Matériaux d'emballage | : | Toujours conserver le produit dans un emballage de même nature que l'emballage d'origine. |

Synthetic Universal Hydraulic Fluid

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

SECTION 8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles d'ingénierie appropriés

- Contrôles techniques appropriés : Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité.
S'assurer que l'exposition est inférieure aux limites d'exposition professionnelle (le cas échéant).
Assurer une bonne ventilation du poste de travail.
- Contrôle de l'exposition de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.

8.3. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Équipement de protection individuelle:

Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.

Protection des mains:

Gants de protection

Protection oculaire:

En cas de risque de projection de liquide : Lunettes de sécurité

Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

Protection des voies respiratoires:

Il n'est pas nécessaire de porter un respirateur lors de l'utilisation courante de ce produit

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques

9.1. Propriétés physiques et chimiques de base

- État physique : Liquide
- Apparence : Aucune donnée disponible
- Couleur : Aucune donnée disponible
- Odeur : Aucune donnée disponible
- Seuil olfactif : Aucune donnée disponible
- pH : Aucune donnée disponible
- Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1) : Aucune donnée disponible
- Vitesse d'évaporation relative (éther=1) : Aucune donnée disponible
- Point de fusion : Non applicable
- Point de congélation : Aucune donnée disponible
- Point d'ébullition : Aucune donnée disponible
- Point d'éclair : > 200 °C
- Température d'auto-inflammation : Aucune donnée disponible

Synthetic Universal Hydraulic Fluid

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non applicable
Pression de la vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de la vapeur à 20°C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: 0,841
Masse volumique	: 7,023 lb/gal
Solubilité	: Aucune donnée disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: 40,47 mm ² /s @ 40 ° C
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible
Caractéristiques d'une particule	: Aucune donnée disponible

9.2. Données (supplémentaires) concernant certaines classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 10 Stabilité et réactivité

Réactivité	: Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.
Stabilité chimique	: Stable dans les conditions normales d'emploi.
Possibilité de réactions dangereuses	: Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.
Conditions à éviter	: Aucune dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir section 7).
Matières incompatibles	: Pas d'informations complémentaires disponibles
Produits de décomposition dangereux	: Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.
Temps de durcissement:	: Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 11 Données toxicologiques

11.1. Informations sur les voies d'exposition probables

Toxicité Aiguë (voie orale)	: Non classé
Toxicité Aiguë (voie cutanée)	: Non classé
Toxicité aigüe (inhalation)	: Non classé

Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités (64742-54-7)

DL50 cutanée lapin	> 5000 mg/kg Source: IUCLID
--------------------	-----------------------------

Distillats légers (pétrole), hydrotraités (64742-47-8)

DL50 orale rat	> 5000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: EPA OTS 798.1175 (Acute Oral Toxicity), Guideline: OECD Guideline 420 (Acute Oral Toxicity - Fixed Dose Method)
DL50 orale	15000 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg de poids corporel Animal: rabbit, Guideline: EPA OTS 798.1100 (Acute Dermal Toxicity), Guideline: OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)
CL50 Inhalation - Rat	> 5,28 mg/l air Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 403 (Acute Inhalation Toxicity), 95% CL: 0,42 -
CL50 Inhalation - Rat (Poussière/brouillard)	> 5,2 mg/l Source: IUCLID
ATE CA (oral)	15000 mg/kg de poids corporel

Distillates (petroleum), hydrotreated light naphthenic (64742-53-6)

DL50 orale rat	> 5000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity)
----------------	---

Synthetic Universal Hydraulic Fluid

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

Distillates (petroleum), hydrotreated light naphthenic (64742-53-6)	
DL50 orale	5000 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg
DL50 voie cutanée	2500 mg/kg
ATE CA (oral)	5000 mg/kg de poids corporel
ATE CA (Cutané)	2500 mg/kg de poids corporel
Acide phosphorodithioïque, esters O,O-di-alkyle en C1-14, sels de zinc (68649-42-3)	
DL50 orale rat	3195 mg/kg Source: ECHA
DL50 cutanée lapin	> 3160 mg/kg Source: ECHA
CL50 Inhalation - Rat	> 5 mg/l air Animal: rat, Guideline: other:
ATE CA (oral)	3195 mg/kg de poids corporel
Huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50, à base d'huile neutre hydrotraîtée (72623-87-1)	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity)
DL50 orale	5000 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg Source: IUCLID
DL50 voie cutanée	5000 mg/kg
ATE CA (oral)	5000 mg/kg de poids corporel
ATE CA (Cutané)	5000 mg/kg de poids corporel
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé
Acide phosphorodithioïque, esters O,O-di-alkyle en C1-14, sels de zinc (68649-42-3)	
pH	5,5 – 7,5 Concentration: 1 vol%
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque une sévère irritation des yeux.
Acide phosphorodithioïque, esters O,O-di-alkyle en C1-14, sels de zinc (68649-42-3)	
pH	5,5 – 7,5 Concentration: 1 vol%
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Distillats légers (pétrole), hydrotraîtés (64742-47-8)	
NOAEL (animal/mâle, F0/P)	≥ 3000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: male, Guideline: OECD Guideline 415 [One-Generation Reproduction Toxicity Study (before 9 October 2017)]
Acide phosphorodithioïque, esters O,O-di-alkyle en C1-14, sels de zinc (68649-42-3)	
NOAEL (animal/femelle, F0/P)	300 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: female, Guideline: other:
NOAEL (animal/femelle, F1)	1000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: female, Guideline: other:
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée)	: Non classé

Synthetic Universal Hydraulic Fluid

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités (64742-54-7)	
LOAEL (oral, rat, 90 jours)	125 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: male, Guideline: OECD Guideline 408 (Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity Study in Rodents)
NOAEC (inhalation, rat, poussière/brouillard/fumée, 90 jours)	> 0,98 mg/l air Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 412 (Subacute Inhalation Toxicity: 28-Day Study)
Distillats légers (pétrole), hydrotraités (64742-47-8)	
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	750 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: female, Guideline: OECD Guideline 408 (Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity Study in Rodents)
NOAEL (dermique, rat/lapin, 90 jours)	≥ 495 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 411 (Subchronic Dermal Toxicity: 90-Day Study)
Distillates (petroleum), hydrotreated light naphthenic (64742-53-6)	
LOAEL (oral, rat, 90 jours)	125 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: male, Guideline: OECD Guideline 408 (Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity Study in Rodents)
NOAEC (inhalation, rat, poussière/brouillard/fumée, 90 jours)	> 0,98 mg/l air Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 412 (Subacute Inhalation Toxicity: 28-Day Study)
Huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50, à base d'huile neutre hydrotraitée (72623-87-1)	
LOAEL (oral, rat, 90 jours)	125 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: male, Guideline: OECD Guideline 408 (Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity Study in Rodents)
NOAEC (inhalation, rat, poussière/brouillard/fumée, 90 jours)	> 0,98 mg/l air Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 412 (Subacute Inhalation Toxicity: 28-Day Study)
Danger par aspiration : Non classé.	
Synthetic Universal Hydraulic Fluid	
Viscosité, cinématique	40,47 mm²/s @ 40 ° C
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités (64742-54-7)	
Viscosité, cinématique	18 mm²/s
Hydrocarbure	Oui
Hydrocarbure aliphatique, alicyclique ou aromatique	Oui
Distillates (petroleum), hydrotreated light naphthenic (64742-53-6)	
Viscosité, cinématique	2 mm²/s @ 40 ° C
Acide phosphorodithioïque, esters O,O-di-alkyle en C1-14, sels de zinc (68649-42-3)	
Viscosité, cinématique	9 – 15 mm²/s Temp.: 'other:' Parameter: 'kinematic viscosity (in mm²/s)'
Huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50, à base d'huile neutre hydrotraitée (72623-87-1)	
Viscosité, cinématique	12 mm²/s
Hydrocarbure	Oui
Symptômes/effets après inhalation	: Non considéré comme dangereux à l'inhalation dans des conditions normales d'utilisation.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Non considéré comme particulièrement dangereux au contact de la peau dans des conditions normales d'utilisation.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Non considéré comme particulièrement dangereux pour les yeux dans des conditions normales d'utilisation. Irritation des yeux.
Symptômes/effets après ingestion	: Non considéré comme particulièrement dangereux à l'ingestion dans des conditions normales d'utilisation.

Synthetic Universal Hydraulic Fluid

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

SECTION 12 Données écologiques

12.1. Toxicité

Écologie - général : Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.

Dangers pour le milieu aquatique – danger aigu (à court terme) : Non classé

Dangers pour le milieu aquatique – danger chronique (à long-terme) : Non classé.

Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités (64742-54-7)

CL50 - Poissons [1]	> 5000 mg/l
CE50 - Crustacés [1]	> 1000 mg/l Source: IUCLID
CE50 96h - Algues [1]	> 1000 mg/l Source: IUCLID

Distillates (petroleum), hydrotreated light naphthenic (64742-53-6)

CL50 - Poissons [1]	> 5000 mg/l Source: IUCLID
CE50 - Crustacés [1]	> 1000 mg/l Source: IUCLID
CE50 96h - Algues [1]	> 1000 mg/l Source: IUCLID

Huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50, à base d'huile neutre hydrotraitée (72623-87-1)

CL50 - Poissons [1]	> 5000 mg/l Source: IUCLID
CE50 - Crustacés [1]	> 1000 mg/l Source: IUCLID

12.2. Persistance et dégradation

Synthetic Universal Hydraulic Fluid

Persistance et dégradabilité	Biodégradabilité dans l'eau: aucun renseignement disponible.
------------------------------	--

Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités (64742-54-7)

Persistance et dégradabilité	Non rapidement dégradable
------------------------------	---------------------------

Distillats légers (pétrole), hydrotraités (64742-47-8)

Persistance et dégradabilité	Non rapidement dégradable
------------------------------	---------------------------

Distillates (petroleum), hydrotreated light naphthenic (64742-53-6)

Persistance et dégradabilité	Non rapidement dégradable
------------------------------	---------------------------

Acide phosphorodithioïque, esters O,O-di-alkyle en C1-14, sels de zinc (68649-42-3)

Persistance et dégradabilité	Non rapidement dégradable
------------------------------	---------------------------

Huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50, à base d'huile neutre hydrotraitée (72623-87-1)

Persistance et dégradabilité	Non rapidement dégradable
------------------------------	---------------------------

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Synthetic Universal Hydraulic Fluid

Potentiel de bioaccumulation	Aucune donnée disponible concernant la bioaccumulation.
------------------------------	---

Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités (64742-54-7)

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	3,9 – 6 Source: IUCLID
--	------------------------

Synthetic Universal Hydraulic Fluid

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

Distillats légers (pétrole), hydrotraités (64742-47-8)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	3,3 – 6 Source: IUCLID
Distillates (petroleum), hydrotreated light naphthenic (64742-53-6)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	3,9 – 6 Source: IUCLID
Acide phosphorodithioïque, esters O,O-di-alkyle en C1-14, sels de zinc (68649-42-3)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	14,876 Source: ECHA
Huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50, à base d'huile neutre hydrotraitée (72623-87-1)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	3,9 – 6 Source: IUCLID

12.4. Mobilité dans le sol

Synthetic Universal Hydraulic Fluid	
Écologie - sol	Pas d'informations complémentaires disponibles.

12.5. Autres effets nocifs

Ozone	: Non classé
Fluorinated greenhouse gases	: Non

SECTION 13 Données sur l'élimination

Réglementation régionale sur les déchets	: Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Méthodes de traitement des déchets	: Éliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.
Recommandations pour l'élimination des eaux usées	: Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Recommandations pour le traitement du produit/emballage	: Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Indications complémentaires	: Ne pas réutiliser des récipients vides.
Informations sur les déchets écologiques	: Les déchets issus de ce produit doivent être considérés comme aussi dangereux que le produit lui-même, avec selon toute probabilité les mêmes risques pour l'environnement. Les précautions de manipulation et traitement des déchets sont définies comme pour le produit lui-même.

SECTION 14 Informations relatives au transport

En conformité avec: TMD / DOT / IMDG / IATA

TMD	DOT	IMDG	IATA
14.1. Numéro ONU			
Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport			
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU			
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.3. Classe(s) de danger relative(s) au transport			
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.4. Groupe d'emballage (s'il y a lieu)			
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé

Synthetic Universal Hydraulic Fluid

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

TMD	DOT	IMDG	IATA
14.5. Dangers environnementaux			
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
Pas d'informations supplémentaires disponibles			

14.6. Précautions spéciales pour l'utilisateur

TMD

Non réglementé

DOT

Non réglementé

IMDG

Non réglementé

IATA

Non réglementé

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78⁹ et au recueil IBC¹⁰

Non applicable

SECTION 15 Informations sur la réglementation

Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités (64742-54-7)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

Distillats légers (pétrole), hydrotraités (64742-47-8)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

Distillates (petroleum), hydrotreated light naphthenic (64742-53-6)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

Acide phosphorodithioïque, esters O,O-di-alkyle en C1-14, sels de zinc (68649-42-3)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

Huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50, à base d'huile neutre hydrotraitée (72623-87-1)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

Synthetic Universal Hydraulic Fluid

Non listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis

Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités (64742-54-7)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis - Statut: Actif
Figure dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)

Synthetic Universal Hydraulic Fluid

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

Distillats légers (pétrole), hydrotraités (64742-47-8)
Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis - Statut: Actif Figure dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)
Distillates (petroleum), hydrotreated light naphthenic (64742-53-6)
Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis - Statut: Actif
Acide phosphorodithioïque, esters O,O-di-alkyle en C1-14, sels de zinc (68649-42-3)
Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis - Statut: Actif Figure dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)
Huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50, à base d'huile neutre hydrotraitée (72623-87-1)
Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis - Statut: Actif

SECTION 16 Autres informations

Date d'émission	: 08-14-2025
Date de révision	: 05-14-2026
Remplace la fiche	: 11-14-2025
Sources des données	: Documents de sécurité du fournisseur.
Conseils de formation	: Formation du personnel sur les bonnes pratiques.

Texte complet des classes de danger et des phrases H:	
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H315	Provoque irritation cutanée
H318	Provoque de graves lésions des yeux
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H413	Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques

Fiche de données de sécurité (FDS), Canada

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.